



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

02.38.35.80.48

[mairie@beaulieu-sur-loire.fr](mailto:mairie@beaulieu-sur-loire.fr)  
[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

## Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le dix-sept décembre à vingt heures quarante-six, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : GAUCHER Claude, RAGU Guillaume et CHAILLOUX Marie-Laure

Absents : COZETTE Laetitia

Madame Isabelle BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	
11 décembre 2025	
Date d'affichage	
11 décembre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Votants	16

**Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE – Rapport d'activités 2024**  
relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif

Monsieur JACQUIER Hervé informe l'Assemblée, que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, le Président d'un EPCI donne, chaque année aux délégués, un rapport retracant l'activité de l'établissement y compris ses services annexes tels que le service public d'assainissement non collectif.

Monsieur JACQUIER Hervé rappelle que le service assainissement a été transféré à la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Ce rapport doit être présenté dans chaque commune membre de la communauté de communes afin d'en prendre acte.

Monsieur Le Maire précise que la synthèse de ce rapport est devant chaque membre.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à préciser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Prend acte de ce document,
- ↳ N'émet aucune remarque sur le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

La secrétaire de séance,

BERTRAND Isabelle

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jacky HECQUET

